LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGERES.

Du JEUDI 22 Août 1793, l'an 2e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est établi actuellement rue S. Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n°. 1499, près les Jacobins. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1er. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

ALLEMAGNE.

De Francfort, le 3 août.

LA garnison de Mayence est composée actuellement de 2 bataillons de Prussiens, 3 de Saxons & 5 de Hessois, ainsi que de quelques escadrons de dragons & hussards hessois & Saxons. Tous les camps autour de Mayence sont levés; les troupes qui y étoient se rendent les unes vers Landau, les autres vers Deux-Ponts, les autres encore vers Treves, & enfin d'autres vers les Pays-Bas.

Voici l'état que l'on fait circuler de la force des armées combinées du côté du Rhin:

Dans le Brisgaw, 30 mille hommes, général Olivier Wallis.

Près de Landau, 30 mille hommes, général Wurmser.

Dans le Deux-Ponts, 30 mille hommes, général duc de Brunswick.

Le corps de siege de Mayence, qui se rend vers le Rhin, est aussi de 30 mille hommes; ce qui forme en tout une armée de 120 mille hommes.

On assure que l'on a retrouvé à Mayence la vaisselle d'argent que les François avoient emportée de Weilbourg, & qu'elle a été restituée au prince de Nassau-Weilbourg.

Derniers articles de la convention passée entre S. M. Britannique & l'impératrice de Russie, le 25 mai dernier (1).

Art. III. Leurs majestés s'engagent réciproquement à fermer tous leurs ports aux navires françois; à ne permettre, en aucun cas, l'exportation de leursdits ports en France, d'aucunes munitions militaires ou navales, de bled, grains, viandes salées ou autres provisions, & à prendre toutes autres mesures qui seront en leur pouvoir, pour nuire au commerce de la France, & pour l'amener, par ces moyens, à de justes conditions de paix.

IV. L. M. s'engagent à réunir tous leurs efforts pour empêcher d'autres puissances, non impliquées dans cette guerre, de donner dans cette occasion qui intéresse tous les états civilisés, aucune protection quelconque, directement ou indirectement, en conséquence de leur neutralité, au commerce ou à la propriété des François sur mer ou dans les ports de France.

V. L. M. desirant mutuellement & ardemment de confirmer & de consolider, autant que possible, l'amité & l'union qui subsistent maintenant entr'elles, & de protéger ainsi que d'étendre le commerce entre leurs sujets respectifs, autoriseront leurs ministres à travailler sans délai à la formation d'un arrangement définitif pour un traité d'alliance & de commerce. En attendant, & jusqu'à ce que cet heureux ouvrage puisse être consommé, elles sont convenues de renouveller provisoirement le traité de 1766, par un accord préliminaire de la même date de cette convention, & qui sera échangé de la même maniere, entre les ministres ci-dessous mentionnés.

VI. S. M. Britannique & S. M. Impériales de toutes les Russies, s'engagent à ratifier la présense convention; les ratifications en seront échangées dans l'espace de trois mois, ou plutôt si cela peut se faire, à compter du jour de la signature.

Fait à Londres, le 25e. jour de mars 1793. *Signés* Grenville. (L. S.) comte de Woronzow.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

De Strasbourg, le 14 août.

Les communications avec Landau sont encore libres: les dernieres lettres de cette ville annoncent comme tres-prochaine l'arrivée de l'artillerie de notre arsenal, dont les Prussiens se sont emparés à Mayence, & qu'ils dirigeront à présent contre nous.

Les troupes légeres des ennemis enlevent de tems à autre quelques convois; on assure qu'elles ont fait une troupe par Bitsch. Puissent toutes les forces des alliés s'enfoncer encore dans la Champagne-Pouilleuse, & y trouver, comme en 1791, leur tombeau.

Si nous ne nous levons en masse, elles nous ruineront en détail.

Ici nous sommes toujours dans la détresse par la disette de vivres, & l'interreption des communications avec l'Allemagne.

Dimanche dernier, le commandant d'Huningue a passé par Schelestat, comme prisonnier, escorté par un détachement de chasseurs; il a failli être pendu. On l'accuse d'avoir fait de

(1) Voyez les premiers articles dans notre n°. du 13 août, sous la date de Hambourg.

fréquentes promenades à Basle. On assure que la veille de l'incendie de l'arsenal, on transporta, par son ordre, à la citadelle des tonneaux de poudre & de thérébentine qui n'y avoient que faire; on a dit encore que pendant la nuit il a expédié plusieurs batteaux vers l'autre rive du Rhin, du côté des ennemis.

De Paris, le 22 août.

La flotte russe, composée de 9 vaisseaux & 3 frégates, retenue par les vents à Helsingor, a appareillé pour se rendre à sa destination. Divers bâtimens hollandois l'attendoient au Sund pour profiter de son escorte. Elle n'a pris en Danemarck que de l'eau & des rafraîchissemens, étant, dit-on, approvisionnée pour cinq mois; ce qui fait conjecturer qu'elle va dans la Méditerranée. Dans ce cas, il seroit à craindre que nos ennemis ne dirigeassent leurs efforts contre Toulon & Marseille.

L'adhésion de la cour de Naples à la coalition des puissances contre la république françoise, n'est plus un problème; sa flotte est prête à se réunir aux escadres angloises, espagnoles & portugaises. Celles-ci vont être renforcées de sept autres vaisseaux de ligne espagnols, sous les ordres de don Langara. Pour subvenir aux frais de son armement, le roi de Naples a ouvert un emprunt d'un million & demi de ducats, à remplir par le clergé, qui recevra un intérêt de trois pour cent. Par un autre edit, il a été ordonné à tout ecclésiastique possédant fiefs, de présenter le titre original; à défaut de quoi ses biens seront déclarés domaniaux, & réunis à la couronne.

Une lettre particuliere de La Haye annonce que Lafayette est sorti de prison, que son esprit est aliéné, & qu'il est à Clèves, où il est soigné par quelques-uns de ses amis.

Le département du Loiret vient de rendre un témoignage public à la valeur & à l'intrépidité de la brave garnison de Mayence. Tous les membres des autorités constituées, portant des branches de laurier, se sont rendus au-devant de ces braves défenseurs, leur ont témoigné les sentimens qu'inspirent les services rendus par ces guerriers, & les espérances que la république fonde sur eux, & les ont accompagnés au son des instrumens, jusqu'à la porte de la maison commune.

Le commandant de Gravelines, recusé de fédéralisme, a été arrêté & conduit à Paris, pour rendre compte de sa conduite.

Le tribunal révolutionnaire vient de diviser ses travaux; le matin, il s'occupe de l'affaire de Custine, & le soir de celle des trente prévenus de conspiration de Rouen.

Suite de l'interrogatoire de Custine.

On procede à l'audition d'un autre témoin.

Jean Rewbell, représentant du peuple près l'armée du Rhin, dépose être parti de Paris le 29 décembre dernier, pour se rendre avec ses collegues à l'armée du Rhin, à l'effet de prendre les informations nécessaires sur ce qui s'étoit passé lors de la reprise de Francfort par les Prussiens: ils apprirent d'abord que Custine avoit remis le commandement de cette ville à un homme inepte, qui avoit négligé de s'emparer des magasins de poudre & d'artillerie situés près les remparts.

Les ennemis furent plus adroits: à peine furent-ils entrés dans la ville, qu'ils coururent à ces magasins, & s'en rendirent maîtres. Nos soldats, qui ne croyoient pas que les Prussiens fussent déjà entrés dans Francfort, voulurent aller auxdits magasins, mais ils ne purent pénétrer près des remparts.

Le témoin, parlant ensuite de Mayence, dit à-peu-près tout ce que son collegue Merlin annonça à la tribune de la convention nationale, à son retour.

L'accusé répond: j'ai été le premier trompé; je croyois que Mayence pourroit tenir jusqu'à la fin d'août: mon dessein étoit, si j'avois relâché à l'armée du Rhin, d'y aller le 15 juillet, & l'on voit que j'y serois encore arrivé à tems, puisque cette ville ne s'est rendue que le 23 dudit mois. Je n'avois pas, comme on se plaît à le faire croire, oublié Mayence, puisque, dès le mois d'avril, j'ai sollicité les représentans du peuple à y faire passer des émissaires; on en a fait partir, mais aucun d'eux n'a pu arriver. J'aurois desiré que l'on déposât des sommes considérables chez des notaires payables, lorsque l'on recevroit des nouvelles officielles; j'avois alors trente-quatre ou trente-cinq mille hommes, dont la majeure partie étoit des recrues fournies par les contingens; il falloit les habiller, les exercer; il falloit monter la cavalerie, je n'en avois alors presque pas: ce n'est point ma faute si des recrues que j'avois demandées dès le mois de novembre, ne sont arrivées que dans le courant de mars; d'ailleurs quand ils auroient voulu aller à Mayence, ils en auroient été empêchés par les armées ennemies qui s'avançoient vers Landau, & dont il étoit urgent de surveiller les mouvemens.

Le témoin passe ensuite à l'arrivée du trompette qui s'annonça porteur de lettres de la part du général de l'armée du Rhin; le conseil de guerre ayant été assemblé, on fut d'avis unanimement que le général se rendroit à l'entrevue demandée avec un représentant du peuple, attendu qu'il pouvoit s'agir peut-être, dit-on, du salut de la république.

Je fus nommé, continue le témoin, pour accompagner le général: en arrivant nous trouvâmes Boze & plusieurs officiers prussiens & hessois. Boze nous dit en balbutiant qu'il avoit de mauvaises nouvelles à nous apprendre; que l'armée de Custine étoit fort affoiblie. Je lui observai qu'il falloit que tout le monde entendît & qu'il eût à parler plus haut: alors il continua par dire que Paris étoit dans la plus cruelle insurrection; que la convention nationale étoit dissoute; que le dauphin avoit été proclamé roi; que Dumouriez marchoit sur Paris avec son armée pour y rétablir l'ordre.

Nous voyant peu disposés à croire ce que disoit Boze, un des officiers prussiens nous dit que nous pouvions être sûrs que tous ces faits étoient de la plus exacte vérité, & pour nous convaincre il tira de sa poche un Moniteur imprimé à Francfort. Nous ne fîmes pas semblant d'écouter ce que disoit cet officier; nous nous occupâmes seulement de Boze; qui nous dit alors qu'il étoit chargé de plusieurs lettres de la part du général Custine, & même qu'il avoit presque été sur le point de venir nous trouver dans la ville: nous reprochâmes à Boze de s'être lâchement chargé d'une pareille mission, lui observant que, s'il étoit venu à Mayence, nous l'aurions fait arrêter; alors un des officiers fit un signe à Boze, & l'on se sépara. Chemin faisant le général Doustray nous montra un billet qu'il nous annonça lui avoir été donné par Boze en le séparant. Nous l'ayant remis, nous en fîmes part au conseil de Mayence, qui, après en avoir entendu la lecture, passa à l'ordre du jour, motivé sur ce qu'il étoit résolu & déterminé de se battre jusqu'à la mort.

Un autre témoin est entendu.

Aubert-Dubayet, général de brigade des armées de la république, déposé de tous les faits relatifs à ce qui s'est passé pendant le siege de Mayence, il reproche à Custine de n'avoir point approvisionné cette place, ou du moins de n'avoir point surveillé les approvisionnemens, & d'avoir divulgué les desseins de la république.

L'accusé répond: Je n'ai pu surveiller les approvisionnemens, & la raison en est simple; c'est que dès le 18 février je suis parti de Mayence pour aller faire la tournée des rives du Rhin, pour examiner les positions & reconnoître les forts: de retour je fus à Strasbourg, afin de persuader aux corps administratifs, que je savois opposés à ce que Mayence fût occupé par l'armée du Rhin, de l'importance de ce poste, devant lequel les armées ennemies ne pouvoient manquer de perdre un monde immense, ainsi que l'expérience le prouve, puisque, de l'aveu même des puissances coalisées, ils ont perdu 30 mille hommes devant Mayence, pendant quatre mois qu'a duré le siege. Je n'ai point rentré dans cette place depuis le 18 février; d'ailleurs, c'étoit aux représentans du peuple à surveiller les approvisionnemens, car moi j'étois général & non représentant.

Le président au témoin. Est-il à votre connoissance qu'il y eût eu moyen de pouvoir faire diversion pour secourir Mayence, soit de la part de l'armée du Rhin, soit de celle de la Moselle?

— Dans les premiers tems du siege, si les armées de la république avoient fait un mouvement, elles auroient infiniment inquiété les ennemis. Une nuit qu'il faisoit un tems orageux & beaucoup d'éclairs, ils l'ont passée sous les armes. Les Américains ont aussi la liberté dans leur patrie en donnant & perdant des batailles. Si nous avions entendu le canon de nos freres, nous serions sortis; & jugez ce que nous aurions fait, nous qui avons eu l'audace d'attaquer, dans une sortie, le camp où étoit le général, qui y avons poignardé son état-major, & lui-même a échappé: c'est parce que le grenadier qui tenoit la bride de son cheval fut tué au moment où il alloit le poignarder. C'est de l'affaire de Marienborn dont je parle; & j'observe que ce n'est point d'après mon journal que je cite ce fait, toutes les gazettes allemandes en ont rendu compte dans le tems.

Le président à l'accusé. Avez-vous quelque objection à faire contre la déposition du témoin?

— Oui, j'en ai, & beaucoup même. Je ne conçois pas comment, l'on

peut comparer la guerre des Américains avec la position où j'étois alors. Sans doute les Américains ont perdu & gagné des batailles, je ne l'ignore pas; mais ils étoient dans leur pays, & il falloit traverser les mers pour porter des recrues à leurs ennemis, tandis que nous, nous faisions la guerre au milieu de l'Empire : sans doute il faut donner des batailles; mais il faut réfléchir avant de les donner. Falloit-il que je traversasse le Palatinat, où la troupe seroit morte de faim, puisque dans la saison où nous étions alors, on ne trouve rien dans ce pays ? D'un autre côté, il faut penser que j'avois 8 mille hommes de troupes ennemies devant Landau, qui auroient pu me tourner & me couper la retraite. Tous les jours il m'arrivoit 7 à 800 recrues qui avoient besoin d'être exercées : cela fortifioit l'armée que j'avois l'honneur de commander; & j'attendois, pour porter des secours à Mayence, que les orges, seigles & avoines fussent plus avancés, à l'effet de les faire couper tous verds, & m'en servir pour les chevaux de l'armée.

On entend un autre témoin.

Charles Hesse, général divisionnaire des armées de la république, commence sa déposition par les tournées qu'il a faites pour obéir au conseil exécutif. Il a été successivement employé du nord au midi de la république, & du midi au nord.

Comme les détails dans lesquels il est entré sur ce sujet n'ont rien de commun avec ce qui est contenu en l'acte d'accusation, nous nous dispenserons d'en parler; nous rendrons compte seulement de ce qui est relatif à l'accusé.

Le témoin dit qu'il étoit aussi facile à Custine, qui est un excellent officier, de prendre les Autrichiens dans les gorges de Porentruy, que lui déposant de prendre son chapeau. Ayant été envoyé à Strasbourg par Dumouriez, pour y servir sous les ordres de Custine, étant arrivé dans cette ville, il fut se présenter à l'accusé qui lui fit un accueil très-froid. Il apprit bientôt que Custine étoit aussi chéri dans Strasbourg, que l'étoit autrefois le tyran à Versailles. S'étant promené sur les remparts, il ne fut pas peu étonné de voir la mauvaise disposition des canons : on en avoit placé de gros où il en falloit de petits, & de petits où il en falloit de gros; il s'en plaignit à Custine qui ne l'écouta seulement point.

Le déposant ayant été nommé commandant à Besançon, Custine lui écrivit de détacher de la place 60 pièces de canons. Après de longues réflexions, il se décida de ne lui rien envoyer, & même de prendre les précautions nécessaires, pour qu'au cas qu'il voulût une autre fois revenir à la charge, il ne pût effectivement rien obtenir. Le général Sparre, qui fut nommé après lui commandant des ville & citadelle de Besançon, s'y refusa, comme avoit fait lui déposant; on nomma après le changement de Sparre, pour l'armée du Rhin, Wimpffen, frère de celui qui a trahi les intérêts de la république. Celui-là, par exemple, étoit très-disposé à accorder la demande de Custine; mais les corps administratifs que j'avois endoctrinés, ne lui donnerent que vingt heures pour sortir de la ville.

Le président à l'accusé. Avez-vous quelques observations à faire sur la déposition du témoin ?

Oui; premièrement il m'accuse d'avoir pu me rendre maître des Autrichiens dans les gorges de Porentruy; cela est bien aisé à dire. Mais le témoin ignore donc que si nous avons des jambes pour aller sur eux, ils en ont d'aussi longues pour fuir. Il dit qu'il n'a point trouvé sur les remparts de Strasbourg les canons disposés comme ils devoient être : ni moi non plus je ne les ai pas trouvés comme ils devoient être; aussi en ai-je fait des reproches au commandant de l'artillerie, qui les a fait sur-le-champ replacer dans l'ordre qui leur convenoit. A l'égard des canons de Besançon, ce n'est pas moi qui commandois alors l'armée du Rhin, c'étoit Biron; ainsi on ne peut pas me rendre responsable de la demande que je faisois desdits canons, puisqu'alors j'étois sous les ordres de Biron.

(*La suite à demain*).

COMMUNE DE PARIS.

Du 20 août.

Un membre s'est plaint de ce que l'administration de police avoit rendu ce matin, aux propriétaires, des marchandises arrêtées hier soir, près le palais de l'Egalité, lesquelles n'étoient pas déclarées. — Un administrateur de police a assuré qu'elles l'avoient été; & le conseil a passé à l'ordre du jour.

Un citoyen s'est présenté pour réclamer une voiture & un charriot chargés de cloches, arrêtés par la section de Montreuil : un membre a observé que ces cloches avoient été surprises dans la cour de Saint-Louis, où il y a une fonderie secrette de sous monnoyés.

Un membre du comité de salut public du département de Paris a invoqué la justice du conseil sur un point capable d'indisposer les habitans des campagnes : il observe qu'on n'a pas entendu faire confisquer le pain aux barrieres, mais seulement les arrêter & en faire donner le prix. — Le conseil arrête, à l'unanimité, qu'on remboursera la valeur des pains.

On a lu une lettre de Felix, en date de Saumur, 17 août. En voici le contenu :

« Notre petie armée, qui est passée d'ici pour favoriser » la récolte entre Doué, Villier, Caron & Cholet, a pour- » suivi la cavaleri ennemie à plus de cinq lieues de Doué » jusqu'à Caron, le 14 du présent, & a pris aux rebelles » 60 bœufs, tué 7 à 8 brigands, & fait quelques prisonniers. » Hier soir 16, une lettre de Chalbos, général de brigade » à Niort, nous annonce que, le 15 du courant, 30 à 40 » mille brigands se sont présentés devant Lucien; qu'ils nous » ont abandonné 6 mille des leurs & 16 pièces de canon ».

Les citoyens Froidure, Fiquet, Beaudrais & Mucesser ont réuni tous les suffrages, & ont été proclamés administrateurs de police.

CONVENTION NATIONALE.

(*Présidence du citoyen Héraut-Sechelles*).

Suite de la séance du mardi 20 août.

Le projet présenté par Barrere, au nom du comité de salut public, est combattu par Lecointre-Puyravaux dans les dispositions relatives aux points centraux de ralliement. — Lacroix observe qu'il est indispensable de s'occuper d'abord des approvisionnemens, & de fixer le nombre d'hommes suffisant pour repousser l'ennemi. — Chabot assure que le blocus de Cambrai n'a été levé, que parce que les aristocrates & les hommes suspects avoient été expulsés de cette ville : l'opinant est d'avis que, pour faire lever le blocus de la république, l'on déporte tous les aristocrates; mais il veut que le sens de ce mot *aristocrate* soit déterminé de manière à écarter l'arbitraire, afin qu'un administrateur ignorant, fanatique ou vindicatif, ne s'avise pas, par exemple, de traiter comme suspecte une pauvre femme qui ne va pas à la messe de prêtre constitutionnel : Chabot pense que l'on doit ranger dans la classe des hommes sujets à la déportation tous ceux qui ont vécu d'abus, qui sont intéressés à la contre-révolution, ou qui sont prévenus d'actes notoirement inciviques. — Tallien appuie les observations de Chabot, & en demande le renvoi à un comité, pour qu'il soit pris à cet égard des mesures fortes & promptes : Tallien croit que la levée d'hommes peut s'effectuer facilement, en exigeant de chaque commune un contingent approvisionné pour huit jours. — Amar observe qu'on ne sauroit trop brider & museler les aristocrates : il propose de les garder comme ôtages dans des maisons nationales. — Gaston ramene la discussion à son véritable point; il démontre qu'il est impossible & absurde de faire lever la France en masse : il desire que les conseils-généraux des communes désignent dans leurs arrondissemens respectifs les défenseurs que la patrie réclamera en proportion de la population. Cette motion excite quelques murmures. — Danton ne veut pas que l'on souffre le moindre altération au principe, que tout Francois doit défendre la patrie : il ne pense pas qu'il soit besoin du levier d'Archimede pour nous faire une armée : « Le peuple, dit-il, vous a donné sa force, rien ne doit vous résister, si vous consultez aussi sa raison. Marchons à l'ennemi, mais avec de l'ordre, des armes & du pain ». — L'opinant demande que demain le comité présente les moyens de faire marcher successivement, & en assez grande quantité les citoyens qui doivent affranchir nos frontieres. — Barrere donne des explications qui prouvent que les motifs du projet présenté portent tous sur les observations des préopinans; il observe que le comité n'a voulu que jalonner les routes de l'insurrection

nationale : il ajoute que la réflexion de Chabot sur la levée du blocus de Cambrai est si vraie, que l'ennemi se dirige actuellement vers Landrecy, où se sont glissés un grand nombre d'émigrés & d'aristocrates.

Après tous ces débats, le projet est renvoyé au comité pour être développé & soumis de nouveau à la discussion dans la prochaine séance.

Les administrateurs du Mont-Blanc écrivent de Chambéry, en date du 4 de ce mois, que les Piémontois, au nombre de *deux cents cinquante*, ont pénétré dans les montagnes de ce département. — Un membre assure que cette invasion a été favorisée par quelques communes presqu'aussi fanatiques que celles de la Vendée, & que, par le moyen de la religion, les contre-révolutionnaires essayent un soulevement dans la ci-devant Tarentaise & la ci-devant Maurienne. L'opinant propose l'arrestation de tous ceux qui fuirent à l'approche de l'armée françoise, lorsqu'elle porta la liberté aux Allobroges., & qui depuis sont rentrés dans le Mont-Blanc. — Cette proposition est décrétée.

Séance extraordinaire du mardi 20 août, au soir.

Cette séance est consacrée à l'appel nominal pour l'élection d'un ministre de l'intérieur : sur 232 votans, le citoyen Paré, secrétaire du conseil exécutif, a réuni 118 suffrages ; en conséquence, il a été proclamé ministre de l'intérieur. Ses concurrens étoient les citoyens Hébert, procureur de la commune de Paris, & François de Neuchâteau, membre de l'assemblée législative.

La section de l'Indivisibilité vient jurer de conserver le dépôt sacré de la constitution, ou de mourir en la défendant : « Nous saurons, disent les citoyens de cette section, nous saurons, s'il le faut, faire l'abandon de nos femmes, de nos enfans, de nos propriétés, & par un dévouement aussi généreux étonner l'univers ». — Vifs applaudissemens.

Les citoyennes employées à la confection des habillemens des troupes, viennent dénoncer les citoyens Huguenin, directeur de cette administration, & Moreau, chef d'attelier, comme des hommes gangrenés d'aristocratie & de cupidité. Demain il sera fait un rapport à cet égard.

Bourbotte & Richard, représentans-députés près l'armée des côtes de la Rochelle, écrivent de Saumur que notre armée est toujours dans la même position ; l'ennemi ne paroît pas être en force de ce côté ; on assure cependant qu'il veut se porter sur Luçon & les Sables ; mais on a pris des mesures pour garantir ces deux villes. Près de Vihiers, les hussards de nos avant-postes ont tué beaucoup de brigands, leur ont fait quelques prisonniers, & ont enlevé 60 pieces de bétail : il est constant que les révoltés se dégoûtent, & que le tocsin ne fait plus d'effet dans leurs campagnes.

Dans une dépêche datée de Lille, le 19 du courant, les représentans près l'armée du Nord annoncent que, le 18, presque tous les postes de cette division ont été attaqués ; les généraux Béru & Jourdan, qui devoient faire des reconnoissances, ont été prévenus par l'ennemi ; nous avons perdu les postes de Linceil & de Blaton ; mais ce dernier poste a été repris par nos troupes, qui ont poursuivi l'ennemi, la bayonnette dans les reins, jusques dans Linceil, & lui ont pris une piece de 12, deux de 4 & un caisson : l'avantage auroit été plus complet, sans l'étourderie des soldats qui se sont débandés & se sont ralliés trop tard : d'ailleurs, l'obscurité de la nuit ne permettant pas d'aller plus avant, les généraux ont ordonné la retraite : la perte de l'ennemi est plus considérable que la nôtre.

Ces deux dépêches seront insérées dans le bulletin.

Séance du mercredi 21 août.

Le ministre de la marine envoie des pieces qui démontrent la fausseté des bruits répandus sur la situation de la flotte françoise. Quelques personnes assuroient que, le 13 de ce mois, un combat naval avoit eu lieu vers Quiberon, à trois lieues de Belle-Isle, & que nous avions perdu trois vaisseaux dont deux de 74, & *le Républicain*, ci-devant *Royal-Louis*, de 110 canons. Le 14 de ce mois, *le Républicain* étoit en radoub au bassin de Brest, & le 16, la flotte françoise étoit en rade sous Belle-Isle ; il n'y avoit aucune apparence d'un combat prochain.

Barrere fait lecture de plusieurs lettres & procès-verbaux des administrateurs du département du Puy-de-Dôme & du district d'Ambert, même département : ces pieces portent que des prêtres réfractaires, des émigrés, des Piémontois, des *muscadins* de Saint-Etienne & de Lyon, ont inondé la ville de Montbrison, ont fait retentir dans les places publiques les cris contre-révolutionnaires de *vive Louis XVII, sans roi point de loi, à bas la convention, au diable la république*. Ces séditieux ont livré aux flammes le tableau de la déclaration des droits de l'homme, ont dispersé les membres de la société populaire, ont assassiné quelques patriotes ; & il paroît que la municipalité a approuvé d'aussi horribles excès : les habitans des campagnes voisines, s'étant présentés pour fraterniser avec ceux de Montbrison, ont été accueillis par une vive canonnade. Les *muscadins*, dont le costume consiste en une veste longue & en de longues culottes, ont fait en suite une excursion vers les villages de Moing & de Boing qu'ils ont dévastés : les patriotes de Montbrison & de ces villages sont refugiés, au nombre de plus de 200, à Ambert, à Thiers & jusqu'à Clermont : la ville d'Ambert a acheté deux canons, & a rassemblé environ 2 mille hommes pour faire tête aux révoltés, dont les progrès seroient d'autant plus dangereux, que Montbrison n'est qu'à dix lieues de Lyon, foyer principal de la révolte.

La convention déclare que la ville d'Ambert a bien mérité de la patrie ; elle décrete que le prix des deux canons achetés par cette ville sera remboursé ; elle adjoint aux citoyens Gauthier & Dubois-Crancé, représentans près l'armée des Alpes, actuellement au camp devant Lyon, les citoyens Maignet, Couthon & Châteauneuf-Randon qui sont investis de pouvoirs illimités : 30 mille livres seront mises à la disposition du Puy-de-Dôme, pour secourir provisoirement les réfugiés de Montbrison & des villages dévastés ; les propriétés des chefs de la révolte serviront à indemniser la nation des dépenses que nécessitera cet événement.

L'accusateur public & le président du tribunal révolutionnaire sont mandés à la barre, séance tenante, pour rendre compte des motifs qui ont déterminé ce tribunal à accéder à une demande de l'ex-général Custine, tendante à appeller en témoignage le général Houchard, & un grand nombre d'officiers-généraux & de commandans de places, mesure qui opéreroit la désorganisation de l'armée. — Le général Beauharnois est à Strasbourg ; il est indisposé ; il a laissé à Landremont le commandement de l'armée du Rhin. — Les citoyens Salin, Lesterpé & Beauvais, membres de la convention, sont décrétés d'arrestation. — Vers Saint-Jean-pied-de-Port, les Espagnols ont été battus, & repoussés à deux lieues sur leur territoire. (*A demain les détails*.)

DE L'IMPRIMERIE DES NOUVELLES POLITIQUES.